



Septembre 2021

BALANCE TON REPORT ! ABUS DE POUVOIR ET PETITS ARRANGEMENTS

UNE SITUATION INJUSTE !

Nous subissons déjà un système injuste de décompte des congés, puisqu'on nous compte nos PNT (Positions Non Travillés) lorsque nous posons nos congés. Dans le meilleur des cas, ça oblige les postiers à poser leurs congés non pas là où ils le souhaitent mais là où ils perdent le moins de jours. Dans le pire des cas, si nous n'avons pas le choix et posons une semaine entière, c'est la punition ! nous perdons 1 à 3 jours de congé en fonction du nombre de nos PNT.

Quand SUD interpelle la direction sur le sujet, on nous répond que c'est comme ça, c'est le règlement, un point c'est tout.

Comme si ça ne suffisait pas, on veut maintenant nous interdire de reporter nos congés sur l'année suivante alors que nous en avons parfaitement le droit.

LES PETITS ARRANGEMENTS DE LA DIRECTION

En effet, la direction est très à cheval sur la réglementation mais seulement quand ça l'arrange.

À la PFC IDF SUD, le responsable RH et les encadrants mettent la pression aux agents pour qu'ils posent l'ensemble de leurs jours de congés sur l'année civile, y compris si ça ne les arrange pas et s'ils ou elles ont des projets en début d'année suivante. Tout d'abord, c'est de l'ingérence dans nos vies privées mais avant tout, ça va à l'encontre du règlement d'usage qui autorise le report de congés sur l'année suivante.

REPORT DE CONGÉS : LA RÉGLEMENTATION

Au 31 décembre, les CA (Congés Annuels), les BONI et les RE non-consommés peuvent être reportés sur l'année suivante dans la limite de 2 fois les obligations hebdomadaires de service, ils doivent être consommés avant le 30 avril de l'année suivante.

En général, ça équivaut à 12 jours (CA, BONI, RE) maximum à reporter.

Ce report est d'autant plus justifié que nous savons tous que du 1^{er} décembre au 24





décembre, période de Challenge, nous ne prenons pas de congés, même si nous en avons tout à fait le droit.

LES MÉTHODES MANAGEARIALES À LA PFC

Certains chefs d'équipe n'hésitent pas à retenir les collègues dans leur bureau pour leur mettre la pression et les obliger à poser leurs congés sur l'année civile. Ces méthodes sont indignes et intolérables ! C'est de l'abus de pouvoir ! Nous rappelons à ceux qui emploient ce genre de méthodes que l'abus de pouvoir est puni par la loi, qu'il peut être considéré comme cause de risques psycho-sociaux aux Prud'hommes, qu'il peut être requalifié de harcèlement par un tribunal pénal.

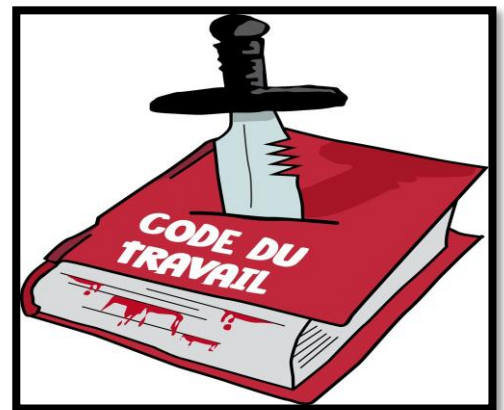
En cas d'abus de pouvoir caractérisé, le CHSCT NOD Ile-de-France peut intervenir, un recours à l'Inspection du Travail est également possible.

Si vous êtes confrontés à ce genre de situation, n'hésitez pas à contacter le syndicat SUD.

L'ARGUMENT DU RESPONSABLE RH

Le pompon, c'est le culot du responsable RH et son argumentation pour nous contraindre à prendre nos congés sur l'année civile, je cite : « C'est pour votre santé et votre bien-être au travail ». C'est quand même la meilleure de l'année !

Nous avons répondu à Christophe Toupry que pour SUD, la santé et le bien-être au travail, ça passe d'abord par la possibilité de poser ses congés quand on veut, sans perdre de jours, y compris en reportant des CA sur l'année suivante, comme le règlement qui lui est si cher le prévoit.



INFO HMI SUD

Nous invitons les collègues de la PFC à venir échanger avec nous aux HMI (Heures Mensuelles d'Information). Nous avons prévu de faire ces HMI sur 2 jours, jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre, la journée et la soirée du jeudi seront peut-être suffisantes, nous vous tiendrons au courant.

Vous pouvez vous inscrire sur les feuilles d'inscription HMI, ces dernières sont « normalement » à votre disposition à la prise de service. Les inscriptions sont closes 48 Heures avant.

Vous trouverez les horaires en fonction de votre brigade sur le panneau syndical SUD, dans le couloir face aux vestiaires.



Syndicat SUD-TMT

**Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges 75020 Paris**

☐ **01 44 62 12 35**

☐ **sudtmt@sudptt.fr**